

Département d'Ille et Vilaine

MAIRIE DE
LAIGNELET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

18/02/2016

Date d'affichage

18/02/2016

Nbre de conseillers

en exercice : 14

présents : 12

votants : 12

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents M. SCHAFER, Mme BARBELETTE, Mrs TIZON, CHERBONNEL, LAN, LEMERCIER, Mme DESRUES et M. MARTINAIS.

formant la majorité en exercice.

Absents excusés :

Mme Colette PENDRIGH donne pouvoir à Mme Madeleine BARBELETTE
Mme Marie-Annick BLANCHET donne pouvoir à M. Henri CHERBONNEL
Mme Céline PEIGNÉ donne pouvoir à M. Patrice LEMERCIER
Mme Céline DESRUES donne pouvoir à M. Gérard TIZON à partir de 22h40
M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à M. Christian LAN jusqu'à 21h20
Mme Laëtitia TROPÉE

Absente :

Mme Sonia CAPLET

M. Gilles SCHAFER est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Vote du compte administratif 2015 de la Commune

M. le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme BARBELETTE, adjointe chargée des finances, présente le compte administratif 2015 de la Commune, étudié en commission finances le 10 février 2016, arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice :	657 133.81 €
Dépenses de l'exercice :	558 663.07 €
Excédent 2015	98 470.74 €

Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement = 98 470.74 €

Investissement :

Recettes de l'exercice :	310 898.43 €
Dépenses de l'exercice :	140 242.91 €
Excédent 2015	33 733.27 €

Déficit d'investissement antérieur reporté - 228 247.75 €

Résultat de l'exercice, déficit d'investissement = - 57 592.33 €

Résultat net de clôture, excédentaire = 40 878.51 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 2015 de la Commune arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Vote du compte administratif 2015 du budget Assainissement

M. le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme BARBELETTE, adjointe chargée des finances, présente le compte administratif 2015 de l'Assainissement, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

<u>Exploitation</u>	Recettes :	60 639.11 €
	Dépenses :	<u>60 654.44 €</u>
	Déficit 2015	- 15.33 €
Excédent antérieur reporté	+	19 048.93 €

Résultat de l'exercice, excédent d'exploitation = 19 033.60 €

<u>Investissement</u>	Recettes :	18 434.34 €
	Dépenses :	<u>4 879.80 €</u>
	Excédent 2015	13 554.54 €
Excédent antérieur reporté	+	57 229.04 €

Résultat de l'exercice, excédent d'investissement = 70 853.58 €

Résultat net de clôture, excédentaire = 89 887.18 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 2015 Assainissement arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Vote du compte administratif 2015 du budget du lotissement résidence la Source

M. le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme BARBELETTE, adjointe chargée des finances, présente le compte administratif 2015 de la résidence la Source, étudié en commission finances le 10 février 2016, arrêté aux sommes suivantes :

<u>Exploitation</u>	Recettes :	231 684.70 €
	Dépenses :	<u>208 311.30 €</u>
	Déficit 2015	23 373.40 €
Excédent antérieur reporté	+	43 273.83 €
Résultat de l'exercice, excédent d'exploitation = 66 647.23 €		

<u>Investissement</u>	Recettes :	200 052.72 €
	Dépenses :	<u>187 333.28 €</u>
	Excédent 2015	12 719.44 €
Déficit antérieur reporté		- 10 052.72 €

Résultat de l'exercice, excédent d'investissement = 2 666.72 €

Résultat net de clôture, excédentaire = 69 313.95 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 2015 du lotissement résidence de la Source arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Vote du compte administratif 2015 du budget du lotissement résidence du Clos d'Augustine

M. le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme BARBELETTE, adjointe chargée des finances, présente le compte administratif 2015 de la résidence la Source, étudié en commission finances le 10 février 2016, arrêté aux sommes suivantes :

<u>Exploitation</u>	Recettes :	0 €
	Dépenses :	<u>0 €</u>
	Déficit 2015	0 €

Résultat de l'exercice, excédent d'exploitation = 0 €

<u>Investissement</u>	Recettes :	0 €
	Dépenses :	<u>0 €</u>
	Excédent 2015	0 €

Résultat de l'exercice, excédent d'investissement = 0 €

Résultat net de clôture, excédentaire = 0 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 2015 du lotissement résidence du Clos d'Augustine arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2015 du budget Commune

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

➤ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

➤ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 de la commune faisant apparaître un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement : 98 470.74 €

Déficit d'investissement : - 57 592.23 €

Affectation de résultat – Budget commune 2015

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter la somme 98 470.74 € à l'article 1068 en investissement.

Vote du compte de gestion 2015 du budget Assainissement

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

➤ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

➤ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget Assainissement faisant apparaître un résultat de clôture de :

Excédent d'exploitation : 19 033.60 €

Excédent d'investissement : 70 853.58 €

Vote du compte de gestion 2015 du budget lotissement résidence de la Source

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

➤ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

➤ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget lotissement résidence de la Source faisant apparaître un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement : 66 647.33 €

Excédent d'investissement : 2 666.72 €

Vote du compte de gestion 2015 du budget lotissement résidence du Clos d'Augustine

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

➤ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

➤ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget du lotissement du Clos d'Augustine faisant apparaître un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement : 0 €

Excédent d'investissement : 0 €

Validation des orientations budgétaires année 2016

M. le Maire présente les orientations budgétaires étudiées en commission finances le 10 février 2016 et détaille les projets :

1. Salle multi-activité
 - Acquisition
 - Réhabilitation
2. Clos d'Augustine
 - Lancement du lotissement
 - Réseau d'assainissement pour l'extension de l'urbanisation (budget assainissement)
3. Acquisition terrains LEBOSSÉ
4. Terrain multisports
5. Modification du PLU
6. Etude de l'entrée Ouest de l'agglomération
7. Réserves foncières
8. Continuité de la liaison douce entre Fougères et Laignelet
9. Eglise : réhabilitation de la charpente et de la couverture
10. Mairie
 - Acquisition d'un photocopieur
 - Acquisition d'un standard téléphonique
11. Sentier européen

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal retient l'ensemble des orientations budgétaires de l'année 2016 se basant sur trois plans :

- Habitat pour l'accueil de nouvelles familles
- Mobilité et sécurité : aménagement routiers et liaisons douces
- Loisirs : mise en place d'équipements pour les familles

Ces opérations ne pourront se réaliser qu'en fonction des moyens financiers obtenus en recette certaines pourraient être conduites sur 2 années.

Subventions aux associations communales, à une association extérieure et aux familles des écoles maternelles, élémentaires et collèges – Année 2016

Mme BARBELETTE, adjointe chargée des finances, présente les propositions émises par la Commission des Finances réunie le 10 février 2016 suite à l'étude des demandes de subventions émanant des associations communales ou extérieures à la commune et des écoles.

■ **Sport**

Association CF2L (football) (3.00 € / hab.)	3 375.00 €
A.GY.L (gymnastique)	500.00 €
Course Nature à Laignelet	500.00 €
Groupement du Bocage Fougerais (football) (3.00 €/hab. x 1 225)	1 462.50 €

■ **Education et jeunesse**

Association des parents d'élèves	300.00 €
Office Cantonal d'Animation Sportive (2.70 € /hab.x 1 225)	3 037.50 €
Ecoles maternelles, élémentaires et collèges	42 €/élève

pour classes transplantées ou voyage d'une durée égale ou supérieure à 3 jours (à noter : le versement de cette subvention sera limité à un seul séjour par élève au cours de l'année civile).

■ **Culture**

Les Amis des Verriers du Pays de Fougères	200.00 €
Dans Breizh	350.00 €
Cercle Celtique Les Garçailouz	550.00 €

■ **Animation**

Association St Jean	500.00 €
---------------------	----------

■ **Agriculture**

Société d'Agriculture du Canton Nord (0.31 €/hab.x 1 227)	348.75 €
---	----------

■ **Liens et rencontres**

Association des Anciens Combattants	330.00 €
Club des Agneaux	1 300.00 €

■ **Association extérieure**

Tout au long de l'année des associations extérieures et organismes divers sollicitent la commune pour l'obtention d'une subvention.

Après étude des différentes demandes, la Commission des Finances propose de retenir l'association « Valérie contre le cancer » de Fleurigné et de lui verser une somme de 120 €.

M. le Maire rappelle que les associations bénéficient en fonction de leurs besoins de :

- 1 000 copies par an (noir et blanc uniquement)
- D'une location de salle sur la commune gratuite
- D'un financement d'une salle extérieure quand celle de la commune est trop petite (manifestation avec droit d'entrée payant)
- D'une location gratuite de chapiteau par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve toutes les propositions de la commission finances et valide les montants des subventions énoncés ci-dessus pour l'année 2016, ainsi que les avantages accordés aux associations et les propositions de critères pour faciliter l'attribution de ces subventions. M. Gilles SCHAFER et Mme Céline DESRUES s'abstiennent. M. Nicolas MARTINAIS ne participe pas au vote pour le CF2L par contre il valide les autres subventions.

Acquisition de terrains auprès de l'indivision HUBERT

Monsieur le Maire présente la modification du PLU portant sur les réserves pour le Louëdron et l'aménagement d'entrée d'agglomération à la Croix aux Morts. Concernant l'acquisition des terrains à la Croix aux Morts, il informe les élus de l'avancée des négociations et l'accord obtenu lors de la rencontre avec la famille HUBERT.

Monsieur le Maire fait part des demandes de Mme PICHOT.

Il détaille les demandes.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir les terrains nécessaires sur la parcelle AL n°210 pour le giratoire et la voie communale
- De prendre en charge le coût de la clôture sur un seul côté entre la voie communale et le futur giratoire
- De prendre en charge la pose d'un fourreau pour les réseaux d'eaux et électrique sous la voie communale
- De ne pas prendre en charge l'abri pour les chevaux
- De prendre en charge les coûts de bornage
- D'autoriser Mme PICHOT à entretenir en attente de réalisation des travaux toute la parcelle AL n°210

Zone d'Activité de la Massonnais : demandes d'installation et aménagement foncier

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de l'élaboration du PLU le 10 février 2006, il a été décidé de positionner une zone d'activité au lieu-dit la Massonnais, afin de compléter l'attractivité que donnera la mise en service de la Rocade Est.

Considérant que ce zonage a été validé par toutes les personnes publiques associées et notamment la structure intercommunale.

Monsieur le Maire remet à chacun une copie du plan de la Rocade Est pour localiser le secteur.

Lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2012, une délibération a été prise pour acter que la commune confiait la mise en œuvre de cette zone à Fougères Communauté.

Lors de l'intervention du Président de Fougères Communauté en conseil municipal du 10 décembre 2014, il a été confirmé l'intérêt de cette zone d'activité et précisé que les recettes fiscales dues à la taxe foncière sur le bâti seraient reversées à l'intercommunalité.

Suite aux demandes exprimées dernièrement par les entreprises suivantes : Garage BOUVET de Javené et Mme Estelle MARTINAIS, cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, et après débat et avis favorable du Bureau Municipal, le Conseil Municipal demande auprès de Fougères Communauté la nécessité de répondre favorablement très prochainement aux souhaits des acteurs économiques et à la famille DEMAZEL pour les échanges de terrains nécessaires pour l'activité agricole. M. Nicolas MARTIANIS ne prend pas part au vote.

Salle multi-activités : demandes de subvention (DETR –FSIL)

Monsieur le Maire informe que les travaux portent sur la mise en accessibilité, la rénovation thermique, la transition énergétique et acoustique.

Il indique que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 40 %, suivant les dépenses éligibles, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et qu'un complément de

subvention de l'Etat est mis en place il s'agit du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local avec un maximum de 80 %. L'autofinancement pour la commune devant être au minimum de 20 %.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	190 000.00 € H.T.	DETR	107 220.00 €
Travaux	268 050.00 € H.T.	FSIL	273 158.60 €
Etudes	17 423.25 € H.T.	Autofinancement	95 094.65 €
Total	475 473.25 € H.T.	Total	475 473.25 €

Il détaille l'échéancier :

Fin février 2016 : lancement de l'appel d'offres

Fin mars 2016 : attribution des marchés

Début mai 2016 : début des travaux

Décembre 2016 : fin des travaux

Après étude et débat, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le plan de financement et l'échéancier
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

Salle multi-activités : choix du coordonnateur mission Santé Protection Sécurité

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle multi-activités il est nécessaire de confier la mission Santé Protection et Sécurité à un cabinet.

Il précise que 3 sociétés ont consultées :

	ECIE FOUGERES	SECURIS BTP LAVAL	ATAE 35
Phase conception HT	490,00 €	242,00 €	Pas de réponse
Phase réalisation HT	840,00 €	1 408,00 €	
Visite chantier + envoi CR	6	5	
Visite chantier complémentaire	3	3,5	
Total HT	1 330,00 €	1 650,00 €	
TVA 20 %	266,00 €	330,00 €	
TTC	1 596,00 €	1 980,00 €	
Temps passé	3,83 jours	37,91 h	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier la mission Santé Protection et Sécurité à la société ECIE de Fougères pour le montant de 1 596,00 € TTC.

Mairie : acquisition d'une photocopieuse

Monsieur le Maire propose aux élus l'achat d'un photocopieur pour les services de la mairie.

Après étude, il est précisé que les photocopies couleurs seront réservées aux services de la mairie uniquement. Les associations communales ne pourront pas en bénéficier.

Il présente la proposition de la société Armor Systèmes Impressions de Chateaubourg et détaille le produit (NB, couleur, photocopieur, A4/A3, scanner...).

Il indique que le photocopieur actuel sera reconditionné pour l'école des 3 Chênes.

Le coût du photocopieur couleur TASKALFA 2551ci s'élève à 1 455,60 € HT, prenant en compte la reprise de l'ancien copieur de 150 € HT, un geste commercial de 1 000 € HT en compensation du logiciel Autostore installé pour le passage au PESV2 et une remise de 15 % soit 417 € HT car il s'agit d'un modèle d'exposition, le coût initial étant de 2 780 € HT.

Il détaille le coût de la copie : 4,70 € HT les 1 000 pour l'école et la mairie, et 72 € HT les 1 000 la couleur pour la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter le photocopieur couleur à la société Armor Systèmes Impressions pour le montant de 1 455,60 € HT, décide d'inscrire cette dépense à l'article 2183 « Mobilier et équipement informatique » opération 54 « Mairie », valide les coûts à la copie ci-dessus détaillés et décide de réserver la couleur pour les services de la mairie.

Bail commercial : boulangerie pâtisserie épicerie

Monsieur le Maire informe les élus que Mme LEROUX cède LE 1^{er} avril 2016 le fonds de commerce de la boulangerie pâtisserie épicerie à M. et Mme Dominique NENIN.

Il rappelle que Mme LEROUX a succédé le 1^{er} juillet 2011 à M. et Mme COURTAIS. Ces derniers avaient débuté en novembre 2005.

Monsieur le Maire précise que le bail aurait dû être refait entre la commune et Mme LEROUX en novembre 2014.

Il indique qu'il est nécessaire d'établir un nouveau bail entre la commune de Laignelet (bailleur) et M. et Mme NENIN (preneurs) pour une durée de 9 ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2025. Il comprend l'ensemble immobilier : magasin, épicerie, pâtisserie, cuisine, boulangerie, réserves, lavabo, vestiaires, cellier et les deux fours (les réparations pour cause de vétusté sur ces deux fours de même que leur remplacement restant à la charge du bailleur). Mme LEROUX a confirmé son accord pour intervenir au titre de la solidarité pour 3 années envers le bailleur.

Monsieur le Maire souligne que le rapport d'accessibilité a été fourni par la commune et qu'il conviendra d'établir l'état des lieux sortant/entrant et de confier à un cabinet la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la cession du fonds de commerce entre Mme LEROUX et M. et Mme NENIN
- Accepte l'établissement d'un nouveau bail entre la commune et M. et Mme NENIN
- Donne pouvoir à M. le Maire et à Mme PENDRIGH, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour signer tout document relatif à ce dossier en l'étude de Maître BLANCHET à Fougères

Loi Notre : devenir du CCAS

Monsieur le Maire informe les élus de l'impact de la loi NOTRE et du courrier adressé par l'UDAF 35 le 28 décembre 2015 portant sur l'avenir des CCAS et précisant « l'inquiétude des membres du conseil d'administration compte-tenu de certaines dispositions contenues dans la loi NOTRE, en particulier celles rendant désormais facultative la constitution d'un CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Monsieur le Maire souligne que le CCAS de Laignelet ne pose pas de problème, qu'il possède une propriété et qu'il répond aux besoins des personnes en difficultés. Il dispose de ses propres recettes grâce aux locations des terres agricoles et de sa maison locative.

Après étude, le Conseil Municipal souligne l'autonomie du CCAS et confirme la nécessité de le maintenir.

SIG : convention avec GrDF pour mise à disposition des données cartographiques

M. le Maire explique que dans le cadre de la mise en place du Système d'Information Géographique (SIG) communautaire, Fougères Communauté et les communes membres, sollicitent les différents gestionnaires de réseaux afin de pouvoir intégrer leurs plans de réseaux dans le SIG.

GrDF, qui assure l'alimentation gaz sur l'ensemble du territoire, propose, dans ce cadre, une convention de mise à disposition gratuite des données numérisées du réseau de distribution publique de gaz. Cette mise à disposition sera facturée dès lors que la fréquence de demande des données sera supérieure à une fois par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention de mise à disposition des données à intervenir avec GrDF et donne pouvoir à M. le Maire pour la signer.

Validation du devis pour l'entretien des espaces verts de la résidence Emeraude et de la résidence La Source de l'entreprise BOYÈRE

M. SCHAFFER, adjoint aux travaux, fait un point sur les travaux d'entretien des espaces verts de la résidence Emeraude par la société privée : l'entreprise BOYÈRE de Laiglelet.

Il indique qu'au terme du contrat, une consultation a été relancée pour assurer l'entretien des espaces verts de la résidence Emeraude pour l'année 2016.

Il détaille la proposition de l'entreprise BOYÈRE pour un contrat annuel et le bilan de l'année précédente, il précise que la taille des végétaux a été sollicitée pour 2016 en supplément :

	2015	2016
11 à 13 tontes	611.76 €	686.79 €
nettoyage espaces plantés et des allées évacuation déchets taille des végétaux	256.28 €	321.66 €
Total annuel HT	868.04 €	1 008.45 €
Total TTC	1 041.65 €	1 210.14 €
Soit par mois TTC	86.80 €	100.84 €

De plus, un devis a été demandé pour la résidence la Source pour 2 passages de 3 heures, en mai et septembre 2016, pour le fauchage, le débroussaillage des lots non vendus, le nettoyage des abords et l'évacuation des déchets. L'entreprise BOYÈRE propose un devis de 211.32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise BOYÈRE pour le forfait total de 1 210.14 € TTC et le coût de 211.32 € TTC pour l'entretien de la résidence La Source et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à ce contrat annuel concernant 2015, y compris l'entretien des abords de l'école.

Entretien des radiants gaz de l'église

Monsieur Gilles SCHAFFER, adjoint aux travaux, informe les élus qu'une consultation a été lancée pour l'entretien des radiants gaz de l'église.

Il précise que deux radiants doivent être réparés ou remplacés.

Il présente les diverses propositions :

- L'entreprise GALLE de Romagné estime à 819.60 € HT le coût pour l'entretien des 18 appareils radiants gaz et à 940.00 € HT le remplacement de 2 radiants
- L'entreprise PINEAU de Landéan chiffre à 1 228.36 € HT le coût pour l'entretien des 18 appareils radiants gaz et à 738.50 € HT le remplacement de 2 radiants auxquels il convient d'ajouter 394.44 € HT en cas d'immobilisation de l'échafaudage pour la commande de pièces

Il indique que la société Kiloutou propose à la location un élévateur vertical automoteur électrique 8 m – par jour pour 178,72 € HT et un élévateur vertical 230V 10.80 m par jour pour 115.11 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise GALLE de Romagné, à savoir 819.60 € HT pour l'entretien des 18 appareils radiants à l'église et 940.00 € HT pour le remplacement éventuel de 2 radiants.

Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution gaz

Monsieur le Maire expose qu'une redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été instituée par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret précité fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales (insertion d'un article R. 2333-114-1 à la sous-section 2 de la section 11 du chapitre III du titre III du livre III de la deuxième partie de la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales) :

« La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant:

$$PR' = 0,35 \times L$$

où :

. PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

. L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due».

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public au plafond de 0,35 €/mètre de canalisation de distribution mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, tel que prévu au décret visé ci-dessus.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite «RODP provisoire».

DIVERS

- **Comice agricole** : M. Gérard TIZON, adjoint, fait le point suite à la dernière réunion. La recherche des sponsors est lancée. La prochaine réunion est programmée le 9 mai 2016 à 20 h 30. Il est demandé l'organisation d'une réunion avec les associations avant pour désigner

une association référente. Un point est présenté sur les animations du dimanche et il est noté le besoin en bénévoles

- **Sentier européen** : M. le Maire informe que 3 arbres seront plantés le 4 mars suite à une intervention en classe de M. Jean ARTHUIS, député européen parrain de l'opération 2016, avec les CM1 et CM2. Les pays baltes sont à l'honneur : un mélèze pour l'Estonie, un sorbier des oiseleurs pour la Lettonie et un pin sylvestre pour la Lituanie
- **Déclarations d'intention d'aliéner** : M. le Maire présente les dernière demandes de DIA et précise que la commune a renoncé à son droit de préemption pour toutes, à savoir : parcelles AB n°118 et n°110 au 4 avenue du Maine, parcelle AB n°605 au 5 chemin du Georgeault et pour le fonds de commerce au 7 avenue du Maine
- **Insee population au 01.01.2016** : M. le Maire présente les chiffres de la commune établis par l'INSEE du recensement au 01.01.2016. La population municipale est de 1 135 habitants, la population comptée à part est de 34 habitants et la population totale est de 1 169 habitants
- **OCAS** : M. le Maire informe les élus que l'OCAS fête ses 20 ans et organise un repas pour l'occasion le samedi soir 16 avril 2016 à la Chapelle Janson. L'après-midi de 14 h à 18 h des jeux individuels extérieurs et intérieurs et des jeux d'équipes parents enfants seront proposés
- **Tour de France** : M. le Maire informe les élus du communiqué de l'agence départementale sur le passage du Tour de France le lundi 4 juillet 2016 en pays de Fougères. Compte tenu du passage sur Landéan et Fougères, il indique que la route Landéan – Laignelet sera barrée

La séance et close à 0 h 00